

**Zeitschrift:** Générations  
**Herausgeber:** Générations, société coopérative, sans but lucratif  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 77

**Artikel:** Et si on payait avec notre smartphone?  
**Autor:** Weigand, Ellen  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-830557>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Et si on payait avec notre smartphone ?

Un nombre accru de commerçants acceptent le paiement mobile. Petit tour d'horizon.

L'argent liquide disparaîtra-t-il bientôt? L'Institut de sondages international Gartner prévoit que, d'ici à 2018, environ 50% des consommateurs paieront avec leur smartphone ou une montre connectée. En Suisse, diverses applications mobiles de paiement pour smartphones récents (iPhone et Android) sont apparues. Toutes peuvent être téléchargées (sur l'Apple Store et Google Play) gratuitement et leur utilisation est sans frais.

On peut ainsi déjà payer ses courses dans un nombre accru de commerces, dont les grands distributeurs. A commencer par Manor et Jumbo (pour les détenteurs d'une Card Manor ou Jumbo), qui offrent ce mode de paiement depuis 2014.

Coop leur a emboîté le pas, ces derniers mois, ouvrant le paiement mobile (avec l'application TWINT) à la majorité de ses caisses. TWINT (créé par Post-

Finance) est aussi accepté dans bon nombre (8000 au tout début de 2016) de magasins, de restaurants, etc. ainsi que par La Poste.

Et Migros vient d'annoncer qu'elle allait aussi intégrer, d'ici à l'an prochain, TWINT dans son application maison — l'app Migros. Qui peut être utilisée par les détenteurs d'un compte à la Banque Migros ou d'une carte de crédit, depuis l'été dernier.

## PREMIER PAS

Pour utiliser ces applications, il faut les charger dans son téléphone, s'enregistrer et définir avec quel mode de paiement on veut la coupler. Selon la solution choisie, on peut ainsi créditer l'application à partir d'un compte bancaire ou postal, d'une carte cadeau ou de prépaiement, voire de la lier directement à son compte bancaire ou à une carte de crédit, débités automati-

quement ou par recouvrement direct (LSV).

## COMMENT PAYER

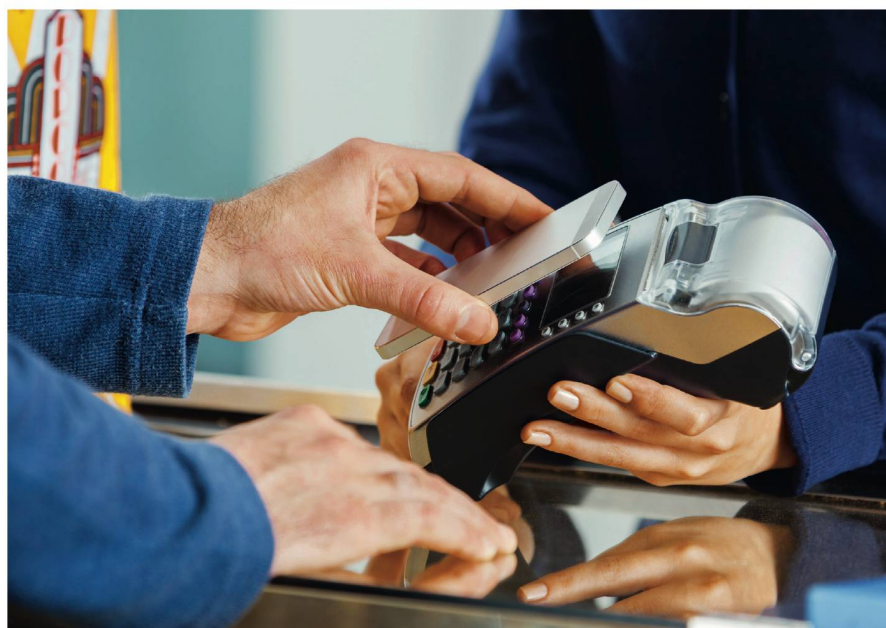
Dans la pratique, il est simple de payer ses achats par smartphone en deux ou trois manipulations. La procédure varie un peu d'une application à l'autre. Soit elle génère un code qui est lu (scanné) sur le smartphone à la caisse. Soit, avec TWINT, on passe juste son smartphone devant un terminal une fois l'application activée. Dès 40 fr., les achats doivent encore être confirmés par un code NIP. TWINT propose aussi une solution sans terminal: ici, c'est le vendeur qui donne un code au client qui va l'entrer ou le scanner dans son app pour payer.

## ET LA SÉCURITÉ?

Les applications peuvent (avec TWINT) ou doivent être protégées par un code NIP et le paiement confirmé également. De plus, il est recommandé de verrouiller aussi son smartphone. En cas de vol ou de perte du téléphone, comme avec une carte de crédit ou bancaire, il faut bien sûr avertir les services clients pour faire bloquer l'application. Ou, à Migros, la désactiver soi-même sur son compte via internet.

Enfin, sachez encore que, avec Paymit et TWINT, on peut également faire des virements entre particuliers ou des dons à des œuvres d'entraide.

ELLEN WEIGAND



Il est simple de payer par Smartphone en deux trois manipulations.

## LES PRINCIPAUX AVANTAGES

- Pas besoin de portemonnaie, d'argent ni de carte bancaire ou de crédit.
- Les paiements sont exécutés sans frais.
- La transaction est rapide et sécurisée.